

Association NENY (Non aux Éoliennes entre Noirmoutier et Yeu)



Siège 85330 Noirmoutier-en-l'Île

Adresse postale BP 307 -- 85330 Noirmoutier-en l'Île

<http://www.neny-stop-offshore.com>

mail.neny@orange.fr

Tel : 06 34 58 28 37

LE SACCAGE DU LITTORAL VENDÉEN VA ENFIN POUVOIR COMMENCER

Alors même que les conclusions de l'enquête publique n'ont pas encore été divulguées, l'oukase présidentiel est tombé : le lancement des 6 parcs éoliens en mer dont celui de Yeu-Noirmoutier est confirmé grâce à la renégociation des tarifs.

Un accord a en effet été trouvé entre l'Etat et les industriels qui portent les projets éoliens offshore. Grâce à cet accord, la subvention publique diminue de 40 % et **le prix de rachat de l'électricité a été négocié à la baisse de 30 %, aux environs de 150 € par MWh**. Cela permettrait à l'Etat d'économiser 15 milliards d'euros.

L'Etat ne se serait-il pas fait berner, car du fait de l'évolution des technologies depuis 10 ans, les contrats éoliens offshore sont actuellement attribués par les pays d'Europe du Nord entre 50 et 80 euros par MWh (soit 2 à 3 fois moins cher), et parfois même sans subvention publique (Pays-Bas, Allemagne).

A l'issue de cette négociation, 25 milliards d'euros resteront tout de même à la charge du contribuable !

On peut également s'interroger par quels artifices le prix a été réduit, car la technologie n'a pas changé depuis l'attribution du projet.

Par ailleurs, il est absolument consternant de constater que cette décision tombe avant même la divulgation du rapport des commissaires-enquêteurs.

L'enquête publique qui s'est achevée le 23 mai dernier n'aurait-elle pas été qu'une vaste mascarade ?

Pourtant, avec un total de 1695 observations déposées, le public a fait preuve d'une prise de conscience et d'un intérêt exceptionnel pour ce type de projet.

Les commentaires des citoyens sont sans équivoque : **78% sont DÉFAVORABLES au projet.**

Parmi les « défavorables » beaucoup sont étayés d'analyses sérieuses, réfléchies soutenues par la raison et la réalité des faits, sans dogmatisme.

La réponse a été claire, indiscutable : ce type de projet n'est pas compatible avec une écologie responsable : trop près des côtes, trop cher, trop d'impacts, trop d'incertitudes, trop de risques non maîtrisables. C'était donc un large NON au projet !

Les marins-pêcheurs de l'Herbaudière, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et même ceux de l'île d'Yeu (65 marins) que l'on croyait favorables au projet, ont signé dans leur quasi-totalité une pétition contre ce projet.

Les élus de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ont même émis un défavorable à l'unanimité contre ce projet qui menace directement les 300 emplois de la conserverie.

Ce sont plus particulièrement les pêcheurs côtiers, ceux qui ne peuvent travailler que dans la bande des 20 milles marins qui vont payer les conséquences considérables de ce projet : les forages, la pose des câbles vont entraîner une augmentation considérable du bruit et de la turbidité qui vont faire fuir le poisson et anéantir les fonds sous-marins.

Rien ne permet non plus d'affirmer que le parc éolien sera de nouveau accessible à l'issue des travaux, car rappelons que dans quasiment tous les pays d'Europe du nord la pêche et navigation sont interdites au sein des parcs éoliens. En Allemagne, la pêche côtière a d'ailleurs disparu.

Le comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire s'est également élevé contre les conséquences écologiques négatives de ce projet (risque de pollutions diverses et plus particulièrement par hydrocarbures, modification des mouvements sédimentaires qui aura une incidence sur le captage des naissains ainsi que sur les tables et bouchots).

Le tourisme occupe une place de premier plan au sein de l'économie vendéenne. Chaque année, 5 millions de touristes sont accueillis sur le département.

Cela représente un chiffre d'affaire de 2 milliards d'euros et fait vivre plus de 37 000 personnes, avec 66 % des emplois touristiques comptabilisés dans les intercommunalités du littoral. Les pertes économiques (et sociales) liées à ce projet risquent d'être bien plus importantes que ses retombées économiques supposées.

La beauté du littoral vendéen, ses îles préservées, sont un patrimoine que le monde nous envie.

Comment est-il possible de prendre en exemple les parcs éoliens d'Europe du nord, qui font face à des côtes très urbanisées ou très industrialisées, ou bien qui sont implantés parfois à très grande distance des côtes ?

Pourtant des solutions alternatives étaient possibles : redéfinir une zone plus au large était une nécessité pour l'environnement et l'acceptabilité sociale.

Les technologies flottantes l'auraient permis. Une grande tribune dans le Figaro du 20 juin signée par 10 députés s'en est fait l'écho.

Les éoliennes flottantes sont en outre développées en grande partie par des acteurs français, ce qui aurait permis de positionner le pays comme un pionnier et un leader de l'éolien offshore de nouvelle génération, et de créer une vraie filière française et non rester à la traîne des leaders allemands et danois.

Pourquoi s'entêter alors à poser des éoliennes sur le fond, fussent-elles plus performantes et plus grandes encore, qui ne seraient opérationnelles au mieux qu'en 2024, mais renforceraient nos craintes et les mouvements d'opposition.

Rappelons le caractère imposé de la localisation géographique du site qui n'a fait l'objet d'aucune information ni possibilité de participation du public.

Il faut saluer le volontarisme de la Région Bretagne qui a pris résolument le virage de l'éolien flottant en divulguant récemment une carte dans laquelle figurent de nouvelles zones propices suffisamment éloignées des côtes.

Pour conclure, rappelons la réponse de Nicolas Hulot Ministre de la Transition écologique et solidaire, à la question :

Faut-il poursuivre les projets d'éolien offshore attribués en 2011 et qui paraissent dépassés ?

« J'hérite d'une équation complexe. Disons-le, **ces projets n'ont pas été bien "zonés"**, les résistances ont été peu prises en compte. Nous retournons le problème dans tous les sens, mais nous avons peu de marge de manœuvre pour faire évoluer les projets initiaux, très éloignés des niveaux de compétitivité actuels, sans les remettre en cause ... » (Le Figaro 9 mars 2018)